

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ajax Vitres Sans Traces Spray et Recharge

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.08.2017	660000004798	Date de la première version publiée: 18.08.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Ajax Vitres Sans Traces Spray et Recharge
B02959920000

Code du produit : 200000045169

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant tout usage formulé pour usage domestique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : GABA Schweiz AG,
Grabetsmattweg, Therwil, Switzerland, CH-4106.

Téléphone : +416-14-15-60-60

Téléfax : +41 6 14 15 60 00

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS :
colgate_sds@colpal.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: +41 - 145 (Swiss Toxicological Information Centre)
CHEMTREC Switzerland (Zurich): +(41)- 435082011
Global-CHEMTREC- +1 703-741-5970

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ajax Vitres Sans Traces Spray et Recharge

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.08.2017	660000004798	Date de la première version publiée: 18.08.2017

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
cocamidopropyl Bétaïne	61789-40-0 263-058-8	Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic3; H412	>= 0,1 - < 0,25
AMMONIA	7664-41-7 231-635-3 007-001-00-5	Flam. Gas2; H221 Press. Gas Acute Tox.4; H302 Acute Tox.3; H331 Skin Corr.1B; H314 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ajax Vitres Sans Traces Spray et Recharge

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.08.2017	660000004798	Date de la première version publiée: 18.08.2017

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ajax Vitres Sans Traces Spray et Recharge

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.08.2017	660000004798	Date de la première version publiée: 18.08.2017

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	---------------------------------------	------------------------	------

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ajax Vitres Sans Traces Spray et Recharge

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.0 Date de révision: 18.08.2017 Numéro de la FDS: 660000004798 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 18.08.2017

AMMONIA	7664-41-7	TWA	20 ppm 14 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	50 ppm 36 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	20 ppm 14 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	40 ppm 28 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	20 ppm 14 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	50 ppm 36 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : incolore

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ajax Vitres Sans Traces Spray et Recharge

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.08.2017	660000004798	Date de la première version publiée: 18.08.2017

pH	:	10,4
Point d'éclair	:	> 200 °F

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

cocamidopropyl Bétaïne:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.900 mg/kg
Méthode: Testé selon Annexe V de la Directive CEE 67/548.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ajax Vitres Sans Traces Spray et Recharge

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.08.2017	660000004798	Date de la première version publiée: 18.08.2017

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

AMMONIA:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 350 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin): 9.850 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: gaz
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

cocamidopropyl Bétaïne:

Résultat: Irritation de la peau

AMMONIA:

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

cocamidopropyl Bétaïne:

Résultat: Irritation modérée des yeux

AMMONIA:

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ajax Vitres Sans Traces Spray et Recharge

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.08.2017	660000004798	Date de la première version publiée: 18.08.2017

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

cocamidopropyl Bétaine:

Voies d'exposition: Inhalation

Remarques: Donnée non disponible

Voies d'exposition: Dermale

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

AMMONIA:

Voies d'exposition: Inhalation

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Voies d'exposition: Dermale

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Ce produit n'a pas été testé dans son ensemble. Cependant, cette formule a été examinée par des experts en toxicologie du Département sécurité des produits de la compagnie Colgate-Palmolive et elle est considérée comme sûre pour l'usage auquel elle est destinée. Cette analyse a pris en considération les informations disponibles en matière de sécurité, y compris celles sur les ingrédients individuels, les formules similaires et les interactions potentielles entre les ingrédients. Cette analyse est une composante du procédé de détermination des dangers employé pour préparer les instructions de la rubrique 3 de la FS.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ajax Vitres Sans Traces Spray et Recharge

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.08.2017	660000004798	Date de la première version publiée: 18.08.2017

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

cocamidopropyl Bétaïne:

- | | | |
|--|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 6,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues | : | CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) | : | 1 |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) | : | Donnée non disponible: |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: 0,9 mg/l
Espèce: Daphnia sp. (Daphnie sp.) |

AMMONIA:

- | | | |
|---|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,6 - 1,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 101 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues | : | CE50r (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 2.700 mg/l
Durée d'exposition: 432 h |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) | : | 1 |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) | : | Donnée non disponible: |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés | : | Donnée non disponible: |

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ajax Vitres Sans Traces Spray et Recharge

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.08.2017	660000004798	Date de la première version publiée: 18.08.2017

aquatiques (Toxicité
chronique)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

cocamidopropyl Bétaïne:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

AMMONIA:

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

cocamidopropyl Bétaïne:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 70,79

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Remarques: Non applicable

AMMONIA:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0,23

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ajax Vitres Sans Traces Spray et Recharge

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.08.2017	660000004798	Date de la première version publiée: 18.08.2017

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1 Numéro ONU

Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes : Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ajax Vitres Sans Traces Spray et Recharge

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.08.2017	660000004798	Date de la première version publiée: 18.08.2017

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Autres réglementations:

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H221 : Gaz inflammable.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H332 : Nocif par inhalation.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Gas : Gaz inflammables
Press. Gas : Gaz sous pression
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ajax Vitres Sans Traces Spray et Recharge

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	18.08.2017	660000004798	Date de la première version publiée: 18.08.2017

relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR